



BASOTEAT

DESCRIPTION :

HYGIENE DES TRAYONS AVANT LA TRAITE

Détergent concentré parfumé pour le lavage des trayons avant la traite.

Formule riche en agents détergents moussants, adoucissants et cicatrisants, préservant l'intégrité de l'épiderme et permettant de d'améliorer l'hygiène de la traite.

Autorisé contact surfaces alimentaires: arrêté du 8 septembre 1999.

UTILISATION :

- Détergent pour le nettoyage des trayons avant la traite, **BASOTEAT** s'applique dans les conditions suivantes :

METHODE	CONCENTRATION	TEMPERATURE	TEMPS DE CONTACT
Lavage manuel des trayons (1 lavette/bête)	0,5%	Eau tiède	1 à 2 minutes puis essuyage

- Rincer ensuite les lavettes avec de l'eau potable avant de les désinfecter avec ARVONET ou BASOMILK.

SECURITE :

- Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- Date limite d'utilisation optimale : 1 an après conditionnement (voir n° de lot).

CARACTERISTIQUES :

- Aspect : liquide jaune parfumé
- pH en solution à 1% : neutre
- Densité à 20°C : 1,019 ± 0,005
- Pouvoir moussant: important
- Viscosité à 20°C: environ 2000 cps

SECURITE :

- La pompe HL 20 ml assure un dosage précis et permet d'éviter les pertes de produit.

CONDITIONNEMENT :

- 773519 : Jerrican perdu de 20 kg – Palette bois perdue (80 x 120) de 28 jerricans.

Produit réservé aux utilisateurs professionnels. Fiche de données de sécurité disponible sur le site Internet ou sur demande

BASOTEAT code : 7735

IR 08 / 22.10.07

1/1



Quaron S.A.

3, rue de la Buhotière - Z.I. de la Haie des Cognets - 35136 St-Jacques-de-la-Lande

Adresse postale : B.P. 89 152 - St-Jacques-de-la-Lande - 35091 Rennes Cedex 9

Tél. : + 33 (0) 2 99 29 46 00 - Fax : + 33 (0) 2 99 30 52 12 - www.quaron.fr

Capital 10.383.828 euros - RCS Rennes B 301 252 870 N°SIREN 301 252 870 - CODE NAF 515 L - N°TV A FR 19 301 252 870



Litiges : le Tribunal de Commerce de Rennes est seul compétent.

« Le contenu de cette documentation relatif aux applications, n'engage en rien notre responsabilité. Tous les renseignements sont donnés à titre indicatif et les conditions d'emploi doivent être adaptées à chaque cas particulier par l'utilisateur. »